

Bureau du 24 janvier 2005

Décision n° B-2005-2875

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition de quatre parcelles de terrain situées chemin Saint Jean**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir quatre parcelles de terrain à détacher de propriétés situées chemin Saint Jean et qui sont nécessaires à la création d'un mur de soutènement de cette voie, dont le coût des travaux est évalué à 199 920,13 .

Aux termes des compromis qui ont été établis, les biens désignés ci-après seraient cédés à titre purement gratuit.

Noms des propriétaires	Situation	Références cadastrales	Superficie approximative (en mètres carrés)
époux Brocot	chemin Saint Jean	AM 116	13
époux Tes	chemin Saint Jean	AM 443	18
époux Rakotosalama	chemin Saint Jean	AM 441	20
époux Jourdan	chemin Saint Jean	AM 442 - AM 444	50

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les compromis qui lui sont soumis concernant l'acquisition de quatre parcelles de terrain situées chemin Saint Jean à Tassin la Demi Lune.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 499 pour ordre, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2005.

4° - Le montant à payer en 2005, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 2 000 pour les frais d'actes notariés. La dépense de 199 920,13 résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2005 - opération 0346 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,